

**Annexe 6 :**

**Ordre de Domiciliation**

Un ordre de domiciliation est recommandé en vue de faciliter la gestion pour notre service comptabilité/finances.

L'ordre de domiciliation est à remplir et à signer une seule fois. Il reste valable jusqu'à révocation. Si vous avez déjà signé un ordre de domiciliation, il n'est pas nécessaire de le renouveler, sauf si vos coordonnées bancaires ont changé.

713

**Ordre de domiciliation SEPA Core Direct Debit**

<b>Le (la) sousigné(e)</b> (au nom de qui les créances sont établies)	Nom complet	
	Nom de l'enfant/ des enfants	
	Rue, N°	
	C.P., Localité	
	Pays	
<b>cas réservés au créancier</b>  prise la firme (qui établit les créances)  portant le no ID créancier  d'encassembler à partir de ce jour et jusqu'à révocation expresse toutes créances portant référence au n° matricule  auprès de la banque	Nom	CROIX-ROUGE LUXEMBOURGEOISE
	Rue, N°	44, BOULEVARD JOSEPH II
	C.P., Localité	L-1540 LUXEMBOURG
		LU72ZZZ000000000000042200
	Nom	BGL BNP Paribas
	Rue, N°	50, avenue J.F. Kennedy
	C.P., Localité	L-2051 Luxembourg
<b>par le débit du compte bancaire</b>	IBAN: L U	
	BIC:               L   U   L	
<b>(*) titulaire du compte</b>	Nom complet	
	Rue, N°	
	C.P., Localité	
	Pays	
Lieu _____	Date _____	
Signature(s) pour accord		
Le donneur d'ordre _____		
Le titulaire du compte (*) _____		

**(\*) Exigé seulement si les factures ne sont pas émises au nom du titulaire du compte**

Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Le prélevement du montant dû ce fait le dernier jour ouvrable du mois.